

# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate



Commission scolaire  
des Grandes-Seigneuries

## RÉSULTATS DE L'OPÉRATION DE DÉPISTAGE DU RADON DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES ET LES CENTRES DE FORMATION DE LA CSDGS : AUCUNE MESURE CORRECTIVE NÉCESSAIRE

**La Prairie, le 2 octobre 2014** – La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) a reçu les résultats de la deuxième phase de l'opération de mesure du radon dans toutes ses écoles secondaires et ses centres de formation, opération qui s'est tenue à l'hiver 2014. Les résultats obtenus démontrent que les concentrations de radon mesurées dans les locaux de toutes les écoles secondaires et des centres de formation se situent en-dessous de la ligne directrice recommandée par Santé Canada qui est de 200 becquerels par mètre cube d'air dans les locaux normalement occupés. Il n'y a donc aucune mesure corrective à entreprendre dans les écoles secondaires et dans les centres de formation, comme ce fut le cas pour les écoles primaires en 2013.

L'opération de dépistage de radon dans les établissements scolaires de la CSDGS est donc terminée.

### Qu'est-ce que le radon?

Le radon est un gaz d'origine naturelle qui provient de la dégradation de l'uranium présent dans certaines formations géologiques. Ce gaz peut représenter un risque pour la santé lorsqu'une personne est exposée à des concentrations élevées de radon dans l'air intérieur d'un bâtiment, et ce, de façon continue et prolongée (sur plusieurs décennies).

Pour réduire les risques associés au radon, Santé Canada a récemment adopté une nouvelle ligne directrice abaissant la concentration jugée acceptable dans l'air ambiant des immeubles. Ainsi, si les concentrations mesurées dans un bâtiment excèdent la nouvelle ligne directrice, des travaux visant à contrôler l'infiltration de radon doivent y être effectués.

Bien qu'il y ait peu de risques pour que des problèmes significatifs existent dans les écoles du Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux a recommandé, sur une base préventive, que des mesures des concentrations de radon y soient effectuées.

Il est possible d'obtenir des renseignements additionnels au sujet du radon en visitant les sites Internet suivants :

- Institut national de santé publique du Québec  
[www.inspq.qc.ca/radon](http://www.inspq.qc.ca/radon)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux  
[www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?radon](http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?radon)
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
[www.mels.gouv.qc.ca/index.php?id=30617](http://www.mels.gouv.qc.ca/index.php?id=30617)

– 30 –

Source : Mylène Godin  
Régisseur, Secteur des communications  
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries  
514 380-8899, poste 3978 | [godin.mylene@csdgs.qc.ca](mailto:godin.mylene@csdgs.qc.ca)